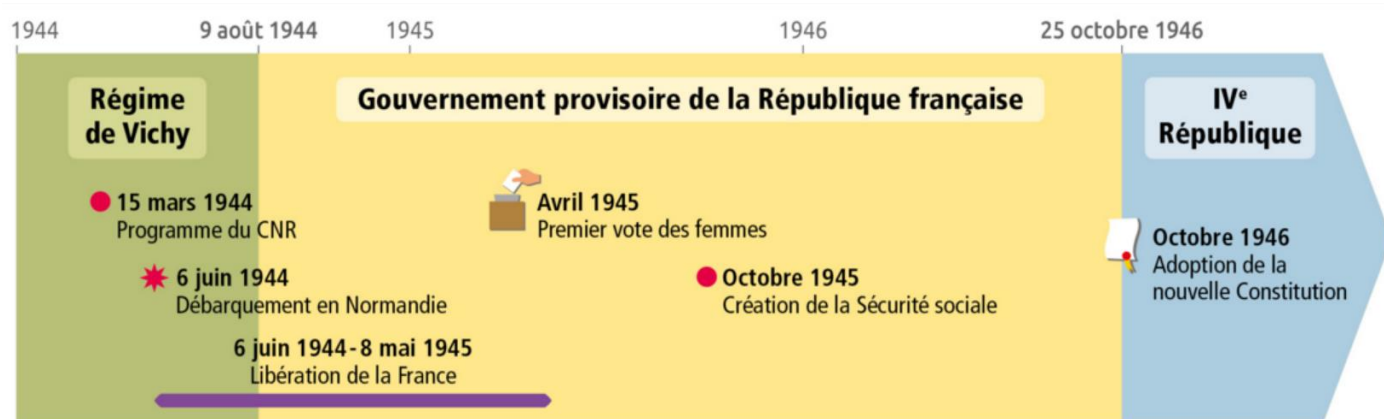


Chapitre 9 : 1944-47, Refonder la République / Leçon

Problématique : Comment la République est-elle rétablie après la libération ?

Plan du cours	Mots clés
I- Rétablir la République 1. La mise en place du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) 2. Les actions du GPRF 3. L'épuration légale II- Reconstruire le pays 1. Des dégâts considérables 2. La réorganisation de l'économie 3. Une démocratie sociale III- Restaurer la démocratie 1. Le droit de vote des femmes 2. Rétablissement des principes démocratiques : les élections 3. La IVème République	Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) Epuration Nationalisation Sécurité sociale Démocratie sociale

Repères temporels :



- 15 mars 1944 : Programme du CNR ;
- La Libération de la France (6 juin 1944-8 mai 1945) ;
- Mars 1944 : droit de vote des femmes et 1er vote en avril 1945 ;
- 1944-1946 : GPRF (gouvernement provisoire de la République française) ;
- octobre 1945 : sécurité sociale ;
- octobre 1946 : nouvelle constitution ;
- -1946-1958 : IV^e République.

Dans ce chapitre, nous allons voir comment est repensée la République au terme de cinq années de guerre, d'Occupation et de mise entre parenthèses des institutions républicaines par Vichy. La période 1944-1947 est celle d'une refondation républicaine, initiée par le programme du Conseil national de la Résistance (15 mars 1944). Cette période est aussi celle de l'affirmation, dans les difficultés, d'une nouvelle République à partir de 1946. L'année 1947 marque la fin du consensus issu de la Résistance dans un contexte de divisions politiques fortes qu'accentue encore l'entrée dans la guerre Froide.

I- Rétablir la République

1. La mise en place du Gouvernement provisoire de la République française (GRPF)

A partir de juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GRPF), dirigé par Charles de Gaulle et formé de résistants, gouverne le territoire libéré.

Le Gouvernement provisoire de la République française (GRPF) : gouvernement qui dirige la France de juin 1944 jusqu'au début de la IV^{ème} République (octobre 1946).

Paris est libérée en août 1944 et redevient la capitale. Le 26 août, un défilé de la victoire est organisé sur les Champs-Élysées, à l'occasion duquel des milliers de Parisiens en liesse saluent les troupes du général Leclerc.

Document : le défilé de la victoire sur les Champs-Élysées en 1944



Source : Histoire par l'image

La photographie de gauche a été prise par le photographe Jack Downey, de l'*United States Office of War* auquel le photographe appartient. Dans le public sont visibles deux pancartes, dont les inscriptions bien régulières et loin d'être artisanales (« Vive de Gaulle » à droite, et « De Gaulle au pouvoir » plus loin à gauche) constituent le seul « texte » présent dans cette manifestation. Au centre de la composition et de toutes les attentions, les troupes du général Leclerc défilent, héroïques, sur la route. Sur les chars, les jeeps et les motos se tiennent fièrement les soldats des Forces françaises libres, en uniforme beige.

Pour gouverner, le GPRF s'appuie sur le programme d'action défini par le Conseil National de la Résistance (CNR).

Document : Réunion du CNR, 1944



Source : France Inter

Sur la photographie de gauche, nous avons les membres du CNR lors d'une réunion de travail en 1944. On remarque le portrait de Jean Moulin, tué en juillet 1943, à la place qu'il occupait.

Qu'est ce que le CNR et son programme d'action ? Créé en 1943 par Jean Moulin, le CNR réunit les mouvements, partis et syndicats de la résistance intérieure et coordonne leur action. En mars 1944, il rédige un programme pour la France d'après-guerre intitulé « Les jours heureux ». Ce programme, d'une dizaine de feuillets, comprend deux parties : un « plan d'action immédiat », qui concerne l'action de la Résistance intérieure française à mener dans l'immédiat, dans la perspective de la libération, et des « mesures à appliquer dès la Libération du territoire », sorte de programme de gouvernement qui comprend à la fois des mesures ayant trait à l'épuration, le rétablissement du suffrage universel, les nationalisations ou la sécurité sociale.

Voici un extrait du programme d'actions du CNR du 15 mars 1944.

Document : Extrait du programme d'actions du CNR (15 mars 1944)

Les représentants (...) groupés au sein du CNR expriment leur angoisse devant la destruction physique de la nation que l'opresseur hitlérien poursuit avec l'aide des hommes de Vichy, par le pillage, (...) par la famine organisée, (...) par la déportation d'ouvriers (...) (ils) proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1. Afin d'établir le Gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance (...).
2. Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui (...) se seront associés activement à la politique des gouvernements de la collaboration (...).
4. Afin d'assurer :
 - L'établissement de la démocratie la plus large (...) par le rétablissement du suffrage universel ;
 - La pleine liberté de la pensée, de conscience et d'expression ;
 - La liberté de la presse (...);
 - La liberté d'association, de réunion et de manifestations ;
 - Le respect de la personne ;
 - L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.
5. Afin de promouvoir les réformes indispensables : (...)
 - Le retour à la nation des grands moyens de production
 - Un plan complet de sécurité sociale

Extrait du programme d'actions du CNR, 15 mars 1944

2. Les actions du GPRF

Le gouvernement provisoire commence par rétablir les libertés fondamentales (liberté de presse, de réunion, de conscience). L'ordonnance du 9 août 1944 rétablit la légalité républicaine. Ce texte est publié à Alger. Il ôte toute légalité au régime de Vichy.

Document : Ordonnance du GPRF

Le Gouvernement provisoire de la République française est créé en 1944

Article 1^{er}. La forme du gouvernement de la France est et demeure la république. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister.

Article 2. Sont, en conséquence, nuls et nul effet tous les actes constitutionnels, législatives ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris leur exécution, (...) postérieurement au 16 juin 1940 et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française.

Ordonnance du GPRF du 9 août 1944 au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire occidental

Cette ordonnance considère comme nuls et nonavenus tous les textes réglementaires édictés par le gouvernement de Pétain, puis de Laval, en commençant par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940. Par cette ordonnance, le général De Gaulle n'a pas à proclamer la République, celle-ci n'ayant jamais, en droit, été dissoute. Elle signe la victoire définitive du gouvernement en exil qui s'opposait au régime de Vichy pendant la guerre.

Cinq élections sont organisées entre 1945 et 1946 pour élire de nouveaux conseils municipaux et restaurer la République. Ainsi, en octobre 1945, une assemblée est élue pour préparer une nouvelle Constitution.

Le GPRF obtient que le territoire soit rapidement évacué par les troupes alliées et désarme les anciens résistants pour que la justice soit exercée par l'Etat, dans le cadre de la légalité républicaine.

3. L'épuration légale

Pour mettre fin à la violence, éviter les humiliations et les exécutions sommaires, le GPRF organise le jugement des anciens collaborateurs du régime de Vichy ; c'est l'épuration légale. Son objectif est de mettre fin à l'épuration sauvage. Ainsi le GPRF affirme son autorité et réalise une épuration légale par la voie judiciaire.

Epuration : ensemble des traitements visant à punir les personnes accusées d'avoir collaboré avec l'ennemi.

Document : l'épuration légale

Acquittement par les Cours de Justice	9 000
Indignité nationale (1)	95 000
Prison	25 000
Travaux forcés	14 000
Peine de mort	7 000
Dont exécutions	793
Sanction de fonctionnaires et employés des entreprises publiques	28 000 (1,5 % des personnels)

(1) Perte du droit de vote, inéligibilité, exclusion de la fonction publique.

Source : Hatier, 2016

Le GPRF met aussi en place des tribunaux d'épuration pour juger les complices de la collaboration avec l'occupant allemand. Comme nous pouvons le voir dans le tableau précédent, près de 95 000 personnes sont jugées et condamnées pour indignité nationale avec la perte du droit de vote, l'inégalité et l'exclusion de la fonction publique.

Philippe Pétain est ainsi jugé par la Haute Cour de justice entre le 23 juillet et le 15 août 1945. Il est condamné à la dégradation nationale puis à la peine de mort.

Document : le procès de Philippe Pétain

La Haute Cour de justice créée en 1944 juge les principaux responsables de Vichy, Philippe Pétain est jugé en août 1945.

Dimanche 12 août, le réquisitoire.

[Le procureur] reprend rapidement tous les griefs qu'il vient d'étudier : armistice conclu dans la honte, abus de confiance à l'égard de la Nation, acceptation définitive de la défaite, servilité à l'égard de l'Allemagne, guerre sournoise contre l'Angleterre, persécutions. Le gouvernement n'a pu se maintenir pendant quatre ans qu'en collaborant dans tous les domaines avec la politique d'Hitler. Cela, est de la trahison.

150 000 otages fusillés ; 750 000 déportés du travail ; la flotte détruite ; 110 000 déportés politiques ; 120 000 déportés raciaux. Pendant quatre ans cette politique a failli nous déshonorer. Elle a jeté le doute sur l'honneur de la France. (...) pour cela, il n'y a qu'une peine, la plus haute de celles prévues par la loi. Et le procureur général Mornet requiert la peine de mort « contre celui qui fut le maréchal Pétain ».

Leon Werth, Impressions d'audience, le procès Pétain, Viviane Hamy, 1995



Source : Réseau canopé

Toutefois, de Gaulle intervient en faveur de Philippe Pétain en transformant sa peine de mort par une détention à perpétuité.

II- Reconstruire le pays

1. Des dégâts considérables

Les dégâts matériels sont considérables : les transports sont complètement désorganisés, la production industrielle est faible.

Document : Le Havre en 1944



Source : France 3

Le Havre, par exemple est une ville détruite à plus de 85 %. Sur la photographie de gauche, nous voyons le monument aux morts du Havre après les bombardements de 1944.

Dans ses *Mémoires de Guerre*, publiés en 1954, Charles de Gaulle retrace le déroulement de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'extrait ci-dessous, nous pouvons voir qu'il parle à la première personne du singulier. Dans son discours la France est personnifiée : elle est présentée comme un être humain.

Document : la France au lendemain de la libération

La marée, en se retirant, découvre soudain, d'un bout à l'autre, le corps bouleversé de la France. (...) les chemins de fer sont quasi bloqués. (...) Quant aux routes, 3 000 ponts ont sauté ; 300 000 véhicules, à peine, sont en état de rouler sur 3 millions que nous avions eus ; enfin, le manque d'essence fait qu'un voyage en auto est une véritable aventure. (...) Viennent de mourir, du fait de l'ennemi 365 000 Français, dont 250 000 tués en combattant, 160 000 tombés sous les bombardements ou massacrés par les occupés, 150 000 victimes des sévices des camps de déportation, 75 000 décédés comme prisonniers de guerre ou comme requis du travail. En outre, 585 000 hommes sont devenus invalides. (...) Ainsi qu'on pouvait le pouvoir, la Libération ne va, tout d'abord, apporter au pays, disloqué et vidé de tout, aucune aisance matérielle.

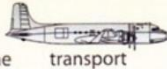
Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Plon, 1954

La France sort affaiblie de la Seconde Guerre mondiale et elle doit faire face à des pertes humaines et à des dégâts matériels considérables. Certaines villes sont presque entièrement détruites. Et il y a près de deux millions de prisonniers en Allemagne.

2. La réorganisation de l'économie

L'économie est réorganisée. Pour répondre aux besoins urgents et relancer l'activité économique, les secteurs jugés essentiels à la reconstruction sont nationalisés.

Document : les principales nationalisations (1944-1946)

1944		houillères du Nord et du Pas-de-Calais		marine marchande
1945		entreprise Renault		usine Gnome et Rhône (moteurs d'avion)
				transport aérien
		Banque de France		Crédit lyonnais
				Société générale
		Comptoir national d'escompte		Banque nationale pour le commerce et l'industrie
1946		gaz et électricité		compagnies d'assurances
				combustibles minéraux

Source : Belin, 2010

Pour les réaliser dans l'esprit de la Résistance, des nationalisations sont effectuées en 1944-45 dans les secteurs clés des ressources énergétiques (charbon, électricité, gaz), des transports (comme Renault), des banques et des assurances.

Nationalisation : acquisition d'une entreprise par l'Etat qui en devient propriétaire.

Le commissariat au Plan (1946) organise la reconstruction, en donnant la priorité à la production énergétique. Ce commissariat a existé de 1946 à 2006 pour devenir France Stratégie en 2006.

3. Une démocratie sociale

Le GPRF instaure une démocratie sociale.

Démocratie sociale : c'est un régime qui accorde plus de pouvoir au peuple et qui essaie de mettre en place une meilleure répartition des richesses.

Le gouvernement provisoire crée en 1945 la Sécurité sociale, un organisme de protection qui prend en charge l'assurance maladie, les allocations familiales, les accidents du travail, et met en place un système de retraites.

Sécurité sociale : organisme qui garantit aux citoyens une aide dans le paiement des charges liées à la famille, à la santé et à la vieillesse.

Document : Affiche sur la création de la sécurité sociale



Anonyme

Ces droits sociaux, qui vont accompagner l'amélioration des conditions de vie, sont aussi inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946. On parle alors d'Etat providence pour qualifier cet Etat qui met en place des moyens pour protéger les citoyens contre les risques liés à la maladie, la précarité et la vieillesse.

Etat providence : Etat qui intervient activement dans les domaines sociaux et économiques en vue d'assurer des prestations aux citoyens.

Ces réformes s'inscrivent dans la lignée des réformes mises en place par le Front Populaire en 1936.

III- Restaurer la démocratie

1. Le droit de vote des femmes

Les femmes obtiennent le droit de vote dès avril 1944. L'ordonnance du 21 avril 1944 prise par le GPRF stipule que « *les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* ». Le Général De Gaulle signe cette ordonnance pour constituer de nouvelles bases de la France d'après-guerre, parmi lesquels les articles 9, 17 et 21 instaurent le droit de vote des femmes.

Document : le droit de vote des femmes



Source : L'Histoire par l'image

Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales du 29 avril 1945, puis en octobre 1945. Ces élections municipales garantissent le respect des règles démocratiques.

Sur la photographie de gauche, nous voyons une dame très élégante (manteau de fourrure, chapeau orné d'une plume et sac en crocodile) ; elle glisse son bulletin dans l'urne, concentrée mais aussi légèrement amusée, ce qui tempère un peu la solennité de l'instant. Les trois assesseurs sont des hommes.

2. Rétablissement des principes démocratiques : les élections

Le Gouvernement provisoire établit la démocratie, en organisant des élections municipales dès le printemps 1945, puis des élections législatives en octobre.

La vie démocratique reprend entre 1945 et 1947 comme on peut le constater par l'organisation d'élections régulières.

Document : les élections entre 1945 et 1947

1945	1946	1947
29 avril : Municipales (premier tour) 13 mai : Municipales (second tour) 23 septembre : Cantonales (premier tour) 30 septembre : Cantonales (seconde tour) 2& octobre : Référendum sur l'Assemblée Constituante ; législatives	5 mai : Référendum sur le projet de Constitution du 19 avril 1945 (rejet) 2 juin : Législatives (Assemblée constituante) 13 octobre : Référendum sur la nouvelle constitution (adoption) 10 novembre : Législatives 24 novembre et 8 décembre : élections au Conseil de la République	16 janvier : Présidentielle 19 octobre : Municipales (premier tour) 26 octobre : Municipales (second tour)

Source : Wikipedia

Il est important de noter que par le Référendum, les Français décident également de se doter d'une nouvelle Constitution.

Constitution : un ensemble de lois fixant les règles de fonctionnement du pouvoir au sein d'un Etat.

3. La IVème République

La IVème République est née difficilement. Rappelons les faits :

Le 21 octobre 1945 : les électeurs choisissent de faire disparaître la IIIème République et ils élisent une assemblée constituante. Dans cette assemblée le parti communiste français (PCF) et le parti socialiste (SFIO) ont la majorité absolue.

Le 20 janvier 1946 : le général de Gaulle démissionne car il n'est pas d'accord avec la majorité de gauche de l'Assemblée. Cette majorité élabore un projet de constitution dans laquelle il n'y aurait qu'une seule assemblée et le président de la république n'aurait que peu de pouvoirs. Ce projet est rejeté par 53% des électeurs en mai 1946.

Le 2 juin 1946, une nouvelle assemblée est élue. On constate un recul de la gauche et un renforcement du Mouvement républicain populaire (parti centriste formé de chrétiens démocrates) et de la droite modérée. Un nouveau projet de constitution est en cours d'élaboration. C'est dans ce contexte que le général de Gaulle prononce son discours de Bayeux pour exprimer sa vision des institutions. C'est également sa première prise de parole depuis sa démission.

Document : De Gaulle s'oppose à la Constitution de la IVème République

Du Parlement (...), il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs (...). En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissant et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la longue si (...) chacun des membres du gouvernement (...) n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ? c'est donc du chef de l'Etat, placé au-dessus des partis (...) que doit procéder le pouvoir exécutif.

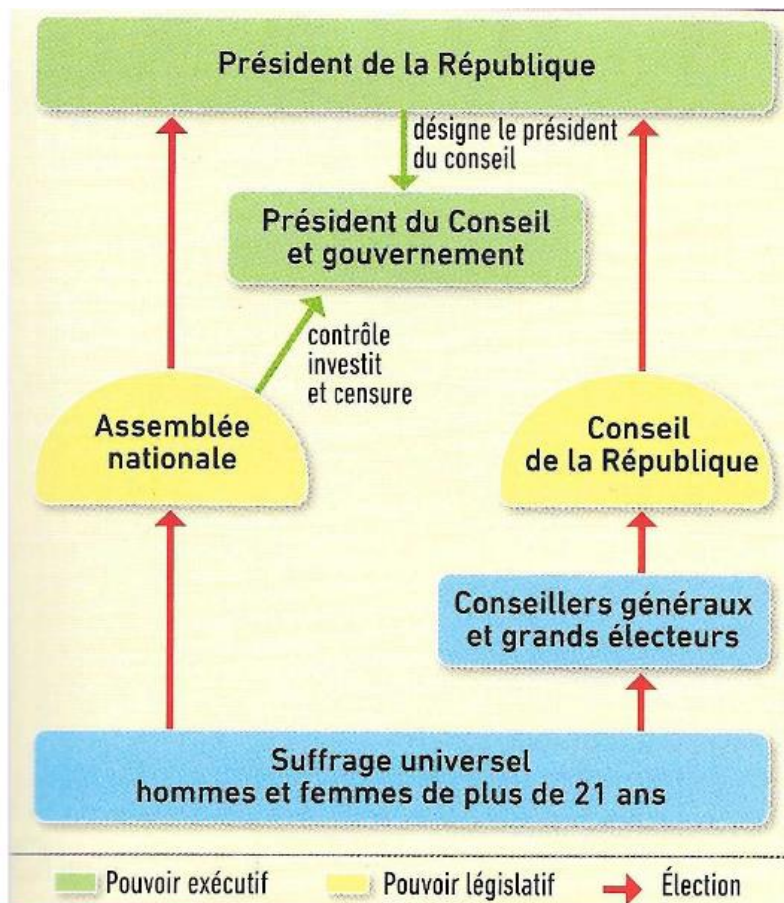
Discours prononcé par le général de Gaulle à Bayeux (Normandie), le 16 juin 1946.

Le général de Gaulle critique en particulier le trop grand pouvoir donné aux partis politiques et au parlement (régime parlementaire). Selon lui, le président doit dominer les institutions (régime présidentiel). Il espère ainsi influencer les décisions pour la mise en place de la nouvelle constitution.

Le projet de constitution, soumis au référendum en octobre 1946, comprendra une seconde assemblée et le président de la République a un rôle plus important.

Le 13 octobre 1946, le projet de constitution est accepté par 53 % des Français. Il donne naissance à la IVème République.

Document : la constitution de la IVème République



La constitution est adoptée par referendum le 13 octobre 1946. C'est le début de la IVe République. C'est un régime parlementaire : l'Assemblée nationale investit le gouvernement et peut le renverser, les pouvoirs du président sont limités.

Source : Hatier, 2016

Selon la nouvelle constitution, le président de la République est élu par l'ensemble des députés et conseillers de la République. En janvier 1947, c'est Vincent Auriol qui est porté au pouvoir par le vote commun des communistes et des socialistes. Il devient le 1^{er} Président de la IVème République.

Travaillez cette notion avec un parcours pédagogique progressif clé en main

Cette ressource de type : **Cours gratuit**, pour le niveau : **3ème**, dans la catégorie : **(1944-1947) refonder la République**, ne constitue qu'une **étape** d'un **parcours pédagogique complet prêt à l'emploi** pour apprendre, s'entraîner et maîtriser cette notion **étape par étape**.

Étape 1. Cours gratuit : Comprendre la règle

Découvrir la notion grâce à des explications simples et des exemples concrets.

- [Leçon 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (pdf)
- [Leçon 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (word)
- [Retenir autrement 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (pdf)
- [Retenir autrement 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (word)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 2. Exercices : S'entraîner progressivement

Des exercices progressifs pour avancer étape par étape

- [Exercices 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (pdf)
- [Exercices 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (word)
- [Exercices Correction 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 3. Évaluation Bilan : Vérifier ses acquis avant le contrôle

Des évaluations et corrections pour se préparer sereinement

- [Evaluation 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (pdf)
- [Evaluation 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (word)
- [Evaluation Correction 3ème Refonder la République \(1944-1947\)](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 4. Séquence / Fiche de prep : Ressources enseignants clé en main

Accéder aux fiches de préparation, séquences et séances complètes pour enseigner la notion facilement.

- [Refonder la République \(1944-1947\) - 3ème – Séquence complète](#)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)